

Le **B**ulletin
d'**I**nformation
des **P**rofs-relais
de la Mayenne



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Mayenne



Une rentrée dans un contexte difficile...

mais nous continuons à accompagner tous nos élèves sur la voie de la réussite.

Décidément, l'année 2020 est celle de la distanciation sociale, des gestes barrières, du gel hydroalcoolique et des masques. Le confinement impose ses usages et ses contraintes dans nos vies personnelles et professionnelles, pour la sécurité de tous.

Le calendrier scolaire n'est pas le calendrier civil. L'année 2019 / 2020 a prouvé la capacité des équipes éducatives à affronter l'adversité. Le travail d'information sur les filières et les métiers s'est poursuivi pendant la crise sanitaire du printemps puis durant la période de reprise des cours : on peut affirmer que l'orientation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes pour les élèves. Nous allons contribuer à ce qu'il en soit de même lors de l'année 2020 / 2021.

La mission de professeur-relais a plus que jamais du sens. Alors que les séquences d'observation en entreprises pour les élèves de 3ème ne sont (temporairement) plus obligatoires, qu'il est difficile pour les élèves de la voie professionnelle d'accomplir leurs PFMP, qu'accueillir des partenaires extérieurs dans nos établissements est problématique... **les professeurs-relais sont force de proposition de solutions alternatives.** Le numérique offre ainsi par exemple des opportunités parmi lesquelles les ressources des sites [reseau-canope/etincel.fr](https://reseau-canope.etincel.fr), mooc-orientation.fr et choisirmonmetier-paysdelaloire.fr que nous avons évoquées dans le précédent numéro du BIP.

« A cœur vaillant, rien d'impossible » : ce vieil adage s'avère plus que jamais d'actualité.

Vivement le printemps et le retour des Journées européennes des Métiers d'Art et d'Histoire !

Du 6 au 11 avril 2021, ces Journées seront l'occasion de découvertes en immersion chez des professionnel(le)s, dans les centres de formation aux Métiers d'Art ou à travers des événements spécialement programmés, partout en France et en Europe.

Ce secteur, ce sont 281 métiers, répartis en 16 domaines qui vont de l'architecture - jardins à la restauration alimentaire en passant par l'ameublement et la décoration, la bijouterie - joaillerie - orfèvrerie - horlogerie ou bien encore le spectacle vivant.

Le/La professionnel(le) des métiers d'Art maîtrise des savoir-faire complexes pour transformer la matière et produit des objets uniques ou en petites séries présentant un intérêt artistique.

Programme complet et inscriptions en ligne à venir sur
www.journeesdesmetiersdart.fr

Davantage d'infos sur les métiers d'art :
institut-metiersdart.org



Ils sont professeurs-relais Ecole-Entreprise.

Raphaël Maurus enseigne au lycée professionnel Pierre et Marie Curie de Château-Gontier.

« Comme j'ai travaillé dans l'industrie, j'éprouve toujours un attachement très fort à ce milieu. Plus généralement, je pense que les relations avec les entreprises sont primordiales pour la qualité de nos formations et la réussite de nos élèves. J'essaie d'apporter mon aide à l'organisation de visites d'entreprises, de faciliter la recherche des lieux de stages (notamment pour nos 3ème prépa métiers), de transmettre aux collègues les informations concernant les différentes actions proposées dans le cadre des Relations Education Economie. Quand je fais les visites sur sites prévues dans le cadre des PFMP de nos élèves, je joue également mon rôle de prof relais en essayant de renforcer les liens et les bonnes relations avec les entreprises afin de trouver de nouveaux partenariats et de nouveaux projets.

Parmi nos partenariats actuels, je voudrais citer ceux noués avec plusieurs entreprises locales : Réauté Chocolat (conceptions et réalisations d'une machine imprimante 3D Chocolat et de moules en impression 3D pour la création de nouveaux chocolats : un projet réalisé avec une classe de STI du lycée Victor Hugo) ; Sodistra (qui prête une imprimante 3D grâce à laquelle nos élèves réalisent des pièces pour l'entreprise) ; l'IME (accueil en PFMP et recrutement d'élèves du CAP opérateur logistique mais également participation au projet sur le handicap de nos 3ème prépa métiers).



Actuellement, nous travaillons à la signature d'un Jumelage avec le centre E. Leclerc de Château-Gontier. Nous avons dans ce cadre plusieurs objectifs : favoriser l'accueil des élèves de Bac Pro Commerce, de Bac pro Gestion Administration et de CAP Opérateur Logistique en PFMP ; organiser des visites du centre commercial pour les élèves ; faire participer ces derniers à des temps forts de l'enseignement (inventaire, animations commerciales, soldes et promotions ...) ; avoir un représentant de cette entreprise au CA de notre lycée. »

Romain Hodé enseigne au collège Maurice Genevoix de Meslay-du-Maine.

« Une de mes collègues assurait la mission de prof relais école entreprise depuis plusieurs années. Quand elle m'a proposé de reprendre le flambeau, j'ai accepté : d'une part parce que j'aime me lancer dans de nouveaux projets, d'autre part parce que dans mes souvenirs, la découverte du monde de l'entreprise lors de ma scolarité au collège s'était limitée au stage d'observation obligatoire.

J'ai décidé l'an dernier de contacter des dirigeants d'entreprises de Meslay-du-Maine.

Le dirigeant de l'entreprise ARTECH, spécialisée dans la métallurgie, a répondu favorablement : une vingtaine d'élèves ont pu découvrir les différents corps de métier présents dans l'entreprise, poser et se poser des questions ; bref, creuser leur projet d'orientation pour certains, éveiller leur curiosité pour tous. Par ailleurs, j'ai



fait venir à deux reprises des dirigeants d'entreprises via « 100 000 entrepreneurs », dont une consultante en Feng-Shui auprès d'entreprises. J'ai préparé, en lien avec la CCI de Laval, la rencontre entre nos élèves de 4ème et des femmes entrepreneurs. Cette double focale (l'entrepreneuriat « mais » décliné au féminin) a réellement passionné les élèves, à tel point qu'ils ont gardé quelques contacts.

Dernièrement, j'ai organisé - en concertation avec la chargée de mission économie et développement local de la ComCom - une journée dédiée à la visite d'entreprises du parc d'activités de Meslay. Mais le contexte sanitaire nous a contraints à repousser la réalisation de ce projet au début de l'année 2021 (en tout cas, nous l'espérons). En tant que coordinateur Erasmus d'un projet de mobilité d'élèves incluant l'Espagne, la Roumanie, l'Espagne, et l'Allemagne, j'avais prévu d'organiser des visites des élèves et de leurs pairs européens auprès d'entreprises locales : ce projet est malheureusement lui aussi ajourné. Malgré tout, la politique volontariste de notre établissement fait que nos élèves demeurent motivés pour préparer au mieux leur orientation : ainsi, une majorité de nos élèves de 3ème a à cœur de trouver une entreprise pour effectuer une séquence d'observation, malgré son caractère facultatif cette année. D'ailleurs, les élèves n'ayant pas trouvé de lieu d'accueil pour leur séquence d'observation assisteront à des visites virtuelles d'entreprises. »

Focus-express sur

La prépa-apprentissage pour les 15 - 16 ans : un dispositif qui répond à quelques règles.

Les jeunes âgés entre 15 et 16 ans, désireux de faire une prépa apprentissage, sont soumis à l'obligation d'instruction. Ils ne peuvent intégrer une prépa apprentissage que s'ils sont inscrits au minimum en 3^{ème} sous statut scolaire, dans un établissement public ou privé. La situation de l'élève est évaluée en cellule de veille ou en GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire). Puis un dossier PAFI (Parcours Aménagé de la Formation Initiale), validé par le DASEN, est constitué. Et ce quel que soit le dispositif prépa apprentissage envisagé (Education Nationale ou autre). De plus, il faut que l'établissement d'origine ait signé la « convention de formation inter-établissements parcours prépa apprentissage » avec l'établissement d'accueil.

Un cas particulier : celui des 15 - 16 ans qui ont terminé leur scolarisation en classe de 3^{ème} mais qui ne sont pas sous statut scolaire. Ils peuvent faire une prépa apprentissage via un GRETA CFA EN Agri.



L'obligation de formation 16-18 ans : éviter le décrochage scolaire et favoriser l'insertion.

Depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, en application de l'article 15 de la loi du 26 juillet 2019 sur l'Ecole de la confiance, tout-e jeune entre 16 et 18 ans est soumis-e à une obligation de formation. Si un-e jeune de cet âge est repéré-e comme n'étant ni scolarisé-e, ni en formation, ni en situation d'emploi, ni en service civique..., il/elle doit être pris-e en charge par la mission locale. Ceci afin de prévenir le décrochage scolaire ou, si ce dernier est avéré, sécuriser le parcours du/de la jeune vers l'insertion sociale et professionnelle. A plus long terme, il s'agit de prévenir et de lutter contre la pauvreté. Les missions locales sont officiellement mandatées pour assurer le suivi de la formation obligatoire des 16 - 18 ans. Pour cela, elles travaillent notamment en partenariat étroit avec les services de l'Education Nationale. Les PSAD (plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs) coordonnées par la Région proposent des solutions à ces jeunes : par exemple, un retour en milieu scolaire quand ils/elles sont sans diplôme (hors DNB) ou bien un accès à une qualification ouvrant des perspectives en terme d'emploi.

1 jeune 1 solution - dans le cadre du plan de relance, à l'Education Nationale - ce sont

- des places de formation supplémentaires pour les lycéens et les étudiants (du CAP à l'Université)
- l'augmentation du nombre de campus connectés
- un quasi doublement des missions de service civique initialement programmées en 2020
- la généralisation des pass numériques pour tous les jeunes
- la mise en œuvre par l'AFPA de parcours personnalisés d'une durée de 4 mois destinés aux décrocheurs âgés de 16 à 18 ans (#La promo 16-18)
- la création de nouvelles formations qualifiantes vers les métiers stratégiques et d'avenir. On parle ici des métiers de la transition écologique, de ceux du numérique, du soin et de la santé, mais également des métiers de secteurs impactés par la crise sanitaire comme le tourisme, l'industrie ou bien encore l'agriculture et l'agro-alimentaire.



**BRIC, l'outil numérique interactif
d'aide à l'orientation pour les lycéens
développé par l'Université de Nantes.**



Voilà ce qu'en dit l'équipe qui a travaillé au développement du projet :

« Avec BRIC, l'élève embarque à la découverte d'un château prêt à livrer tous ses secrets... A condition de répondre à un ensemble de questions intentionnellement décalées. Grâce à une approche par centres d'intérêt et un travail sur les représentations, l'élève peut dessiner son projet petit à petit. Une fois le château visité de fond en comble, le lycéen découvre son profil. Il met en lumière son intérêt pour un domaine en particulier ou inversement, un désintérêt bien marqué, son goût pour des études courtes ou longues, etc. Ensuite, il approfondit avec l'équipe pédagogique. »

Déjà utilisé par des enseignant(e)s en Vendée et en Loire-Atlantique, BRIC devrait l'être rapidement en Mayenne : l'Université du Mans, dans le cadre du projet ETOILE, est le fer de lance de la diffusion de cet outil à l'échelle académique. Des professeur(e)s référent(e)s sont formés : BRIC est ensuite utilisable dans leurs établissements via e-lyco.

Le projet ÉTOILE est un « Dispositif territorial pour l'orientation vers les études supérieures ».

Porté par les universités d'Angers, du Mans et de Nantes, par le Rectorat et par le Carif-Oref,



il se décline en 5 axes pour informer et accompagner les lycéen(ne)s dans leur cheminement vers l'enseignement supérieur. Plus d'infos [sur www.univ-angers.fr](http://www.univ-angers.fr)

**Du nouveau sur Parcoursup concernant les
IUT : la mise en place du B.U.T.
à la rentrée 2021.**

Le Bachelor Universitaire de Technologie entend répondre positivement à la problématique de l'insertion professionnelle à l'issue d'un parcours de qualification en IUT.

Le BUT vient en complément de la licence pro. ; le DUT continue à exister, en tant que diplôme intermédiaire. Mais si le DUT permet d'obtenir 120 ECTS, le BUT permettra d'en obtenir 180.

Les 24 spécialités de BUT correspondront aux 24 spécialités de DUT existantes. Mais chaque spécialité pourra proposer plusieurs parcours qui seront eux-mêmes définis par plusieurs compétences à acquérir, entendues comme des « savoir agir complexes ».

Il est utile de savoir dès à présent que **les élèves de Terminale désireux de se positionner via Parcoursup sur le BUT Génie biologique à Laval pour la rentrée 2021 devront faire un choix de parcours dès le printemps prochain.** Pour les autres parcours (et ce sera également le cas au Mans), le choix sera fait à l'issue de la 1ère année de cours de spécialité.

Pus d'informations sur



en consultant le site www.iut.fr

Merci d'avoir pris le temps de lire le B.I.P. n°27.

**Retrouvez-le en ligne
ainsi que les anciens numéros sur
www.dsden53.ac-nantes.fr
rubrique Relation Education - Economie**

DIFFUSEZ-LE AUPRÈS DE VOS COLLÈGUES !

Le B.I.P. (Bulletin d'Information des profs-relais de la Mayenne)
est une publication de la D.S.D.E.N. de la Mayenne –
Cité administrative – Rue Mac Donald - B.P. 3851 –
53 030 – Laval cedex 9

Directeur de la publication : Hugues Le Guével

hugues.le-quevel@ac-nantes.fr

Rédacteurs : Hugues Le Guével,
Romain Hodé

romain.hode@ac-nantes.fr

Raphaël Maurus

raphael.maudus@ac-nantes.fr